

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 02 Avril 2026

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme MÉTOUX Marine, Mme VALADE Marie-Ange, Mme BROUDISCOU Christelle, M. LAFONT Thierry, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTILOUX-DELAGE Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, M. DA CUNHA Anthony, M. VAN DER HEIDE Sandy

Excusés : Mme FETIS Sandrine, M. VARDELLE Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme Marine MÉTOUX

Objet : attribution d'une subvention pour encouragement à l'activité sportive de cavalier en compétition amateur

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de M. Simon Hoffmann, il est engagé en épreuves amateur Hunter avec pour objectif de progresser sur le circuit national et de participer à des concours de niveau supérieur dans les saisons à venir. Cette discipline demande un investissement important tant sur le plan sportif que financier (engagements, déplacements, soins du cheval, équipements) c'est pourquoi il est à la recherche de partenaires souhaitant s'associer à son projet sportif. En devenant partenaire le logo de la mairie serait visible sur ses équipements sportifs, sur les réseaux, lors des concours et bien sûr être associé à son projet. Il sollicite l'attribution d'une aide financière de la commune pour l'aider à la poursuite de son activité.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'attribuer une aide de 100 euros
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en Mairie le 02/04/2026

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr